

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE ORDINAIRE DU 27 JUIN 2017

La présente convocation a été adressée à tous les conseillers municipaux le 20 juin 2017 « Je vous prie de bien vouloir assister à la réunion du conseil municipal qui aura lieu, mardi 27 juin 2017 à 18 h 30 heures à la mairie de Thoard.

Ordre du jour :

- Approbation du compte rendu de la réunion du 16 mai 2017
- Décisions modificatives n° 2 pour le budget annexe eau et assainissement
- Demande de subvention dans le cadre du FRAT
- Transfert des pouvoirs de police spéciale du Maire au Président de l' EPCI
- Avenant n° 2 à la convention « refuge d'art »
- Point sur les travaux en cours
- Décisions prises dans le cadre des délégations consenties par le conseil municipal
- Dérogation à l'organisation de la semaine scolaire à l'école communale à compter de septembre 2017
- Questions diverses

Le conseil municipal s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Denis BAILLE, Maire
Étaient présents : MM. Jean-Louis PIN, Jean-Claude FABRE, Jean-Claude COLLAVINI, Elisabeth DALMAS, adjoints, Mmes Nathalie DELAYE, Elisabeth JOVET, M. Patrick JULIEN, Mmes Isabelle PEIGNEUX, Maryvonne POMMIER, conseillers municipaux.
Excusés : Annie BAUSSAN, Anaïs DELAYE, Michel DENEUVE, Guy RAIMON
Absente : Mme Cathy RAMBAUD

Le quorum étant atteint le conseil municipal peut valablement délibérer.

M. Jean-Claude FABRE est élu secrétaire de séance.

M. le Maire indique qu'il souhaite rajouter à l'ordre du jour de la séance la dérogation à l'organisation de la semaine scolaire à l'école communale compte tenu de l'urgence de la décision à donner avant la fin de l'année scolaire.

Le conseil municipal à l'unanimité émet un avis favorable au rajout de ce point à l'ordre du jour.

Approbation du compte rendu de la réunion du 16 mai 2017

Le compte rendu de la réunion du 16 mai 2017 est lu et approuvé à l'unanimité.

DCM27062017-1-Décisions modificatives n° 2 pour le budget annexe eau et assainissement

Le maire indique qu'il y a lieu de procéder à une modification sur le budget primitif annexe eau et assainissement. Il s'agit de virer les 250 € inscrits au c/6541 sur le c/673 en dépenses de fonctionnement. Le conseil municipal, après délibérations, à l'unanimité, émet un avis favorable.

DCM27062017-2- Demande de subvention dans le cadre du FRAT

Le Maire soumet au conseil municipal le projet de mise en conformité pour les personnes à mobilité réduite des toilettes publiques et de la rampe d'accès au foyer rural situées sur la place du village. Le montant des travaux s'établit à 23 000.00 € HT.

Le conseil municipal, après délibérations, à l'unanimité :

- adopte le projet pour un montant de 23 000.00 € HT
- sollicite une subvention de 12 000.00 € de la part du Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur, dans le cadre du fonds régional d'aménagement du territoire.
- adopte le plan de financement suivant :

Montant des travaux :	27 600.00 € TTC
Subvention FRAT	12 000.00 €
Autofinancement	11 000.00 €
Autofinancement de la TVA	4 600.00 €

- Indique que les crédits seront prévus au budget primitif 2018 et qu'aucune autre subvention n'a été sollicitée par ailleurs.
- Autorise le maire à signer toutes les pièces concernant ce dossier

DCM27062017-3- Transfert des pouvoirs de police spéciale du Maire au Président de l'EPCI

Le maire indique que l'article L.5211-9-2 du code général des collectivités territoriales prévoit le transfert automatique des pouvoirs de police spéciale associés aux compétences transférées à l'agglomération P2A. Le conseil municipal, après délibérations, à l'unanimité refuse le transfert des pouvoirs de police du maire à Madame la Présidente de Provence Alpes Agglomération pour les compétences transférées depuis le 1^{er} janvier 2017. M. le maire prendra un arrêté.

DCM27062017-4- Avenant n° 2 à la convention « refuge d'art »

Le maire donne lecture au conseil municipal du projet d'avenant n° 2 à la convention « refuges d'art ». Le conseil municipal, après délibérations, à l'unanimité, autorise le maire à signer cet avenant.

DCM27062017-5- Point sur les travaux en cours

Boulangerie : M. Jean-Claude FABRE, indique que le maçon doit procéder aux finitions. Il sera suivi par le peintre. Les prises électriques restant à poser, avec le futur boulanger, seront mises en apparent. Afin de pouvoir proposer le garage situé sous le local, comme dépôt, à l'exploitant de la boulangerie, il est envisagé de louer le garage qui vient d'être acheté à Mme MASSEBOEUF, au locataire actuel de ce garage, afin de le libérer. Le conseil municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable.

Réseaux : M. Jean-Claude COLLAVINI, indique que la 1^{ère} tranche de réfection des réseaux sera achevée pour le 13 juillet. Les tests d'étanchéité et de passage caméra seront réalisés l'enrobé sera posé avant l'interruption des travaux. M. OGEREAU du service départemental d'architecture est venu sur place. Il préconise la mise en place d'une borne incendie enterrée et la pose d'enrobés sur la calade.

DCM27062017-6- Décisions prises dans le cadre des délégations consenties par le conseil municipal

Le maire indique qu'il a procédé à la commande des formations CACES pour deux agents du service technique pour le prix de 590 € et 640 € auprès de BOYER formation.

DCM27062017-7- Dérogation à l'organisation de la semaine scolaire à l'école communale à compter de septembre 2017

Le maire indique que le conseil d'école, après enquête auprès des parents d'élèves a demandé le retour à l'organisation du temps scolaire sur huit demi-journées réparties sur quatre jours. Le décret relatif aux dérogations doit paraître incessamment et la demande déposée auprès de la direction des services de l'éducation nationale avant la fin des cours.

Le conseil municipal, après délibérations, à l'unanimité sollicite l'organisation des cours à l'école primaire et maternelle de la commune à compter de la rentrée de septembre 2017 à raison de huit demi-journées réparties sur quatre jours (lundi, mardi, jeudi et vendredi) à raison de 3 heures les matins et 3 heures les après-midi, soit de 9 heures à 12 heures et de 13 heures 30 à 16 heures 30.

La commune conservera les temps de garderie de 7 heures 30 à 9 heures et de 16 heures 30 à 18 heures 30.

DCM27062017-8- Questions diverses

DCM27062017-8-A- Armoire du musée des cuivres

M. Claude SENES représentant l'association « le petit musée des cuivres » a fait savoir qu'il faisait don de l'armoire d'exposition située dans le local du musée. Le conseil municipal décide de l'installer au donjon clocher à la fin de l'été, compte tenu de l'exposition qui s'y tient actuellement et des visites qui sont organisées. Le conseil municipal remercie M. Claude SENES pour ce don.

DCM27062017-8-B- Modification du déroulement de la foire aux agnelles

Le maire informe l'assemblée que le GDA a décidé de modifier la formule de la foire aux agnelles afin de la redynamiser. Les brebis sont en estive en été et en conséquence peut nombreuses lors de la foire du mois d'août. Une autre date sera définie pour l'organisation de la foire à l'automne après le retour des brebis. La foire du mois d'aout sera nommée « foire agricole et artisanale »

DCM27062017-8-C- Compte rendu de la commission « communications »

Mme Elisabeth DALMAS, indique qu'une réunion avec les associations a eu lieu, afin de faire le point sur l'occupation des salles et les activités prévues à partir de septembre 2017. Elle fait un point sur ces activités. Les représentants des associations souhaiteraient mettre en ligne un calendrier sur le site de la commune, qui permettrait d'indiquer les jours d'utilisation des salles communales et de les réserver. Le problème d'acoustique du foyer rural a également été re-soulevé, ainsi que l'utilisation de l'ancien musée, la mise en conformité de la cuisine du foyer rural et la possibilité de construire une mezzanine dans le foyer afin de stocker du matériel. Ces réflexions devront être approfondies avant d'être chiffrés et planifiés.

DCM27062017-8-D-Divers

M. le maire indique le Souvenir Français avec l'ANACR 04 vont procéder à la rénovation de la plaque du Souvenir apposée à la chapelle St Joseph de la Pérusse. Ils souhaiteraient que la commune procède à sa mise en place en remplacement de l'actuelle qui est abimée. Le conseil municipal est d'accord pour prendre en charge la pose de la nouvelle plaque.

D'autre part, des recherches ont été effectuées sur deux personnes domiciliées en 1940 à THOARD, qui ont été déportées et sont décédées à AUSCHWITZ. Il nous a été demandé d'envisager de pouvoir apposer une plaque du souvenir sur la maison qu'ils ont habitée.

M. Patrick JULIEN, réitère sa demande de goudronnage de la partie du chemin du Colombier qui ne l'est pas, jusqu'à l'embranchement du hameau. La commission des travaux devra définir les modalités techniques et le chiffrage pour 2018.

La compétence transport passe du Département à l'agglomération le 1^{er} septembre 2017. Les élus ont fait remonter la demande de remise en place d'un transport aller-retour à DIGNE LES BAINS, au moins une fois par semaine durant les vacances scolaires. Cette navette est supprimée depuis deux ans.

Lors de la canicule de ces derniers jours, les enfants n'ont pas pu effectuer la sieste dans le dortoir, car celui-ci est très mal isolé. Une réflexion va être menée avec les enseignants pour optimiser l'utilisation des locaux scolaires.

La séance est close à 21 heures.